

ANNEXE 2
Frais pour services éducatifs, frais afférents et services accessoires
à l'exclusion des frais de service de garde et des activités diverses.
Paielements par chèques postdatés 2022-2023

DESCRIPTION	DATES DE PAIEMENT			Total annuel
	1 ^{er} sept 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} avril 2023	
PRIMAIRE (2e année)	\$	\$	\$	\$
Services éducatifs	1 192	1 192	1 191	3 575
Frais afférents:				
▪ Voir annexe 2.2	194	0	0	194
▪ Services aux étudiants et assurance-accident	35	0	0	35
Total avant surveillance des diners	1 421	1 192	1 191	3 804
Surveillance des diners (facultative)	217	217	216	650
Total, incluant surveillance des diners	1 638	1 409	1 407	4 454
Fonds de développement : Un montant pour le fonds de développement *				
Selon le cas :				
• 100\$ pour le 1 ^{er} enfant				
• 75\$ pour le 2 ^e enfant				
• 50\$ pour le 3 ^e enfant et les suivants				
*Fonds mis en place pour le développement de projets spécifiques annoncés annuellement.				
APESA	150	0	0	150
Chèque libellé au nom de : APESA				

Important : Chèques libellés au nom de : École Sainte-Anne.

Des frais de 30\$ seront portés à votre compte advenant un refus de votre chèque par votre institution bancaire.